



Retours, circulations, installations ? Les reconfigurations du système migratoire ivoiro-burkinabè

Florence Boyer* et Sihé Néya**

Résumé

Dans cet article – basé sur des données collectées à la fois à Ouagadougou et dans la province de la Comoé, (Burkina Faso) auprès des migrants de retour de Côte d’Ivoire ainsi qu’à bord du train reliant Ouagadougou à Abidjan – sont discutées les notions de retour et de circulation. Non seulement le retour ne débouche pas sur la rupture des liens transnationaux, mais il participe à la reconfiguration du système migratoire ivoiro-burkinabè. En effet, ce retour vers le pays d’origine peut constituer une opportunité pour s’orienter vers de nouveaux lieux pouvant s’instituer comme des espaces de ressource et de circulation.

Abstract

This article discusses the concepts of return and free movement of people based on data collected in Ouagadougou and the province of Comoé (Burkina Faso) from returnee migrants coming from Ivory Coast, as well as along the railroad linking Ouagadougou to Abidjan. It shows that a return fosters transnational ties and helps to reconfigure the Ivoiro-Burkinabe migratory systems.

Introduction

Dans le champ des migrations internationales, la notion de retour reste peu définie, ses contours étant plutôt dessinés selon le contexte politique dans lequel elle est employée (CEPED 2004). Le manque de formalisation de cette notion est à replacer dans le cadre des études sur les migrations

* Chargée de recherche, Institut de Recherche pour le Développement, UMR 205 URMIS (IRD, CNRS, Université Paris-Diderot), Email : florence.boyer@ird.fr

** Doctorant, PRODIG, Université Panthéon-Sorbonne – Email : nesihe@gmail.com

internationales au cours des vingt à trente dernières années. En effet, l'usage même de la notion de migration, en lieu et place des notions d'émigration ou d'immigration, a réorienté la réflexion vers l'analyse des circulations, de l'entre-deux, au détriment de l'étude des installations. Sortant d'une approche binaire, la notion de migration a permis de mettre en évidence les liens entre les lieux et les individus, malgré la distance entre les lieux et l'absence parfois longue entre les personnes. Cette ouverture vers une analyse en termes de migration et, partant, de circulation, a conduit également à une relecture des espaces migratoires sous l'angle de l'éclatement ; des notions telles que l'espace en archipel (Quesnel 2009) ont cherché à décrire ces formes d'organisation socio-spatiale reposant à la fois sur la dispersion géographique et la circulation des individus et/ou des biens, des informations. Par extension, et selon une approche plus anglo-saxonne, l'espace transnational s'est imposé comme une notion permettant de penser les migrations internationales, les différentes circulations et les liens entre les lieux et les personnes, en regard et en complémentarité de la notion de diaspora (Faist 2000 ; Bruneau 2010 ; King & Christou 2010). « Transnational social spaces consist of combinations of ties and their contents positions in networks and organizations that can be found in at least two geographically and internationally distinct places » (Faist 2000, p. 197). Ces approches appréhendent en commun l'espace migratoire selon une logique de fluidité, c'est-à-dire un espace qui autorise des situations de co-présence malgré la distance et qui met au premier plan les paradigmes de la mobilité et de la relation plutôt que ceux de la sédentarité ou de la fixité (Cortes 2011 ; Rétaillé & Walther 2014).

Ces différentes approches, ici rapidement décrites, n'ont ainsi abordé que marginalement la notion de retour, dans la mesure où elle s'inscrit *a priori* davantage dans une logique de sédentarité, d'installation, voire de « fin » de la migration. Cependant, le retour ne signifie pas systématiquement l'arrêt des mobilités. De même que la migration de retour ne renvoie pas toujours à une réinstallation dans le lieu de départ (CEPED 2004) : le retour peut être temporaire, tout comme il peut s'effectuer dans un lieu autre que celui d'origine, par exemple dans la capitale ou une ville secondaire. Dans un contexte où, d'une part, les politiques migratoires mettent à mal la capacité de circulation des individus et où, d'autre part, le traitement réservé aux étrangers par certains États met en péril les processus de circulation comme d'installation, la notion de retour retrouve une certaine pertinence. Comment ces notions de circulation et de retour s'articulent-elles dans ce contexte ? Sans prétendre formaliser une nouvelle définition de la notion de retour, notre objectif est d'articuler la réflexion autour de ces deux notions, en les

considérant non pas comme contradictoires, mais comme des moments originaux dans les parcours migratoires. Elles doivent permettre de décrire un état particulier de la vie de l'individu au lieu d'être des catégories qui caractériseraient des trajectoires de migrants.

Cette réflexion est abordée dans le contexte particulier des migrations entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. S'il est admis aujourd'hui que les liens et relations entre ces deux pays sont structurés notamment par un système migratoire, celui-ci s'est construit progressivement, trouvant son origine dans des mouvements forcés, organisés ou non pendant la colonisation. Considéré comme un pôle économique par les colons, la Côte d'Ivoire avait besoin de la main-d'œuvre disponible dans la colonie voisine de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso). À la suite des indépendances, cette migration s'est amplifiée en lien notamment avec le développement des cultures de rente (le café et le cacao) (Balac 2002 ; Cordell, Gregory, Piché 1994). Ainsi, de nombreuses familles burkinabè se sont installées dans les espaces ruraux et urbains ivoiriens, toutes ne parvenant pas à conserver un lien avec leur espace d'origine au fil des générations. À partir des années 1980, et surtout dans les années 1990, la crise économique conjuguée à la mise en place de politiques xénophobes, puis à l'éclatement du conflit dans les années 2000, a conduit à des *retours* de Burkinabè de Côte d'Ivoire - un certain nombre d'entre eux étant nés dans ce pays - (Tapinos 2002). Ces bouleversements sont aussi à l'origine d'une réorganisation de l'espace des circulations. Si les liens entre ces espaces restent forts, la reconfiguration des mouvements de personnes, mais aussi des systèmes d'activités, constituent une occasion d'interroger les pratiques de mobilité qui ont pu alors émerger. L'espace migratoire ivoiro-burkinabè n'est pas le seul à structurer la migration internationale du Burkina Faso ; des liens forts, des filières existent, par exemple, avec le Ghana, la Libye ou l'Afrique centrale, certains étant tout aussi anciens que ceux avec la Côte d'Ivoire. Nous faisons ici, cependant, le choix de nous concentrer sur ce seul système migratoire ivoiro-burkinabè.

Cette réflexion sur les notions de retour et de circulation dans le cadre de l'espace ivoiro-burkinabè s'appuie sur une hypothèse forte : l'espace des circulations et, plus largement, l'espace transnational, est avant tout un espace de ressources à l'échelle du groupe familial ou des individus (Cortes 2011). On peut alors se demander comment, en fonction de l'histoire et des dynamiques de l'espace migratoire, et en fonction du moment observé dans les trajectoires individuelles et familiales, la circulation et/ou le retour constituent des formes de mobilité permettant de réactualiser le système de ressources sociales et économiques issu de la dispersion.

Ainsi, nous nous interrogerons dans un premier temps, au Burkina Faso, sur les lieux, mobilisés à l'occasion de cette reconfiguration des mouvements migratoires en tentant de montrer comment un lieu s'institue ou non comme un espace ressource selon les moments des parcours migratoires et les choix opérés en termes d'espace de vie. L'échelle des trajectoires individuelles sera prise en compte dans un second temps, afin d'apprécier les renégociations à l'œuvre qui permettent aux individus de s'inscrire dans des logiques individuelles ou collectives pour mieux capter ces ressources.

Quel choix d'espace de vie dans la migration : s'arrimer à un lieu de résidence ou s'inscrire dans la circulation ?

Relier exclusivement la dynamique des retours de Côte d'Ivoire vers le Burkina Faso à la crise économique qui a touché le premier de ces pays dans les années 1980, à la mise en place des premières politiques xénophobes à la même période ou au conflit des années 2000, serait une erreur d'interprétation (Blion 1996). En effet, dès le début des années 1970, plus précisément entre 1969 et 1973, sur un total de 336 022 départs enregistrés vers la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'enquête sur les migrations voltaïques de 1974, 290 716 ont eu lieu dans la zone rurale, avec 204 845 départs dans le milieu rural mossi (centre du pays) et 77 761 dans la zone rurale de l'ouest ; les retours se sont également orientés vers le milieu rural, c'est-à-dire vers la principale zone de départ originelle (Gregory, Cordell, Piché 1985). Ainsi, l'émigration vers la Côte d'Ivoire repose, d'une part, sur une logique d'installation essentiellement dans les zones de plantation de café et de cacao, s'apparentant à une migration de colonisation. Des migrations circulaires se développent, d'autre part, permettant ainsi de faire face à l'inactivité de saison sèche dans la zone sahélo-soudanienne (Gregory, Cordell, Piché 1985 ; Marchal, Quesnel 1997).

Processus d'installation en Côte d'Ivoire, logique de circulation, mais aussi retour et/ou réémigration, définitifs ou non, vers l'espace d'origine ou non, constituent autant de formes de mobilités, partie prenante dans le processus de construction d'un espace migratoire ivoiro-burkinabè. La complémentarité des lieux, des formes de mobilité, comme des organisations socioéconomiques qu'elles sous-tendent, a conduit à une « installation de la mobilité », c'est-à-dire à la mise en place d'un système reposant sur la dispersion des individus, la circulation de certains, la sédentarité d'autres et la capacité à saisir des opportunités qui se présentent dans la mobilité (Marchal, Quesnel 1997).

Sans pour autant affirmer que cet espace migratoire reposait sur une grande fluidité des circulations des personnes comme des biens, il n'en reste

pas moins que la mise en place de mesures à l'encontre des étrangers à partir des années 1990, puis le conflit qui a marqué les années 2000 en Côte d'Ivoire, ont conduit à des transformations notables des pratiques, sans pour autant qu'elles ne mettent en péril l'ensemble des mobilités. Nous n'avons pas la prétention ici de décrire l'ensemble de ces reconfigurations. Nous avons fait le choix de nous focaliser sur deux espaces originaux qui ont été le théâtre de l'arrivée de Burkinabè de Côte d'Ivoire depuis les années 1990 : il s'agit de la capitale Ouagadougou³ et de la province de la Comoé⁴, frontalière de l'espace ivoirien et située au sud du pays. Le point commun entre ces deux espaces est qu'il ne s'agit pas historiquement des grandes zones de départ du Burkina Faso, celles-ci se situant surtout au centre du pays.

Venir s'installer à Ouagadougou obéit à des logiques qui dépendent à la fois de l'âge de l'individu, des contraintes propres au contexte ivoirien, mais aussi du moment où s'effectue ce mouvement dans la trajectoire individuelle et familiale. Ainsi, dès la fin des années 1980 et surtout à partir des années 1990, nombre de déplacements vers le Burkina Faso, et particulièrement la capitale, ont été motivés par la scolarisation. En effet, les mesures xénophobes présidant à l'entrée dans les universités ivoiriennes ont conduit les familles à réorienter leurs enfants vers Ouagadougou, seule ville équipée alors d'un établissement universitaire⁵.

Je suis venu au Burkina, parce que je ne pouvais pas suivre les années universitaires en Côte d'Ivoire, elles coûtent trop cher. Non seulement un étranger ne peut pas suivre les études universitaires en Côte d'Ivoire, alors qu'ici au Burkina même, n'ayant pas de parents, on pouvait au moins s'inscrire à l'université. Et là puisqu'il y a les parents dans la famille élargie, ils m'ont fait appel de venir, ils vont me soutenir, je suis ici avec eux (SA, 26 ans, venue à Ouagadougou en 2006. 11/07/2010).

Né en Côte d'Ivoire, SA a conservé la nationalité de ses parents⁶, ce qui lui confère un statut d'étranger grévant lourdement sa capacité à entrer à l'université à Abidjan. À l'inverse, à Ouagadougou, il peut bénéficier, faute de bourse d'études mensuelle, du Fonds National pour l'Éducation et la Recherche (FONER), c'est-à-dire de l'appui financier versé par l'État burkinabè aux étudiants non boursiers. Ce cas peut être considéré comme exemplaire du parcours de nombre de jeunes, nés ou arrivés à l'enfance en Côte d'Ivoire, ayant atteint l'âge de la scolarisation dans le second degré ou le supérieur dans les années 1980-1990. Le départ pour Ouagadougou s'est imposé à eux pour assurer une continuité dans leur parcours scolaire, bien que tous n'aient pu bénéficier de conditions d'accueil favorables dans la capitale burkinabè (Batenga 2003). En resituant la mobilité de ces jeunes dans une logique générationnelle, il est possible alors de la qualifier de retour,

et ce, d'autant plus que ces jeunes se tournent vers le pays dont ils ont la nationalité. Cependant, cette logique de retour s'inscrit dans le cadre d'un espace migratoire marqué par le maintien de liens, de circulations ou par des ré-émigrations. Autrement dit, le retour signifie moins une transformation des mobilités que l'introduction d'un lieu « nouveau », Ouagadougou, associé à une activité particulière, la scolarisation dans l'enseignement supérieur.

Les jeunes en cours d'études ne sont pas les seuls à s'être orientés vers la capitale burkinabè. En effet, d'autres migrants ont opté pour Ouagadougou, soit parce qu'ils étaient originaires de cette ville ou des villages proches, soit parce que des opportunités professionnelles se sont offertes à eux, soit parce que de nouvelles contraintes familiales se sont imposées à eux. Ces mouvements concernent des personnes plus âgées, hommes ou femmes, certaines ayant gagné la Côte d'Ivoire pendant leur jeunesse alors que d'autres y sont nées. Par exemple, sur le plan professionnel, la popularité de la mode, de la cuisine et de la musique ivoirienne dans la capitale burkinabè a permis à de nombreux coiffeurs, couturiers, cuisiniers ou Djs de mettre à profit leur savoir-faire acquis en migration. Pour les étudiants, comme pour les travailleurs, Ouagadougou constitue un espace de possibles opportunités, d'autant que certains ont pu s'appuyer sur des liens sociaux anciens et entretenus dans le temps. À l'inverse, pour s'installer à Ouagadougou, d'autres se sont appuyés sur des relations tissées en Côte d'Ivoire et qu'ils ont pu réactiver ou étendre jusque dans la capitale burkinabè.

Ainsi, sans occulter le fait que de nombreuses arrivées de Burkinabè de Côte d'Ivoire à Ouagadougou (comme dans le reste du pays) se sont opérées dans l'urgence à la suite du conflit ivoirien d'autres retours ont un caractère plus ordinaire, et ce, même s'ils ont eu lieu en période de crise (Bredeloup 2003 ; 2006). Le choix de s'installer à Ouagadougou renvoie à l'émergence ou à la consolidation d'un lieu jusqu'alors marginal dans le système migratoire.

De la même manière que Ouagadougou, et contrairement au pays mossi connu comme étant la zone de départ par excellence vers la Côte d'Ivoire, la Comoé n'a pas été par le passé une importante zone d'émigration. Pourtant, à partir de la fin des années 1990, nombreux sont les migrants qui ont fait le choix de s'installer dans cette province du sud du Burkina Faso à l'occasion de leur retour de Côte d'Ivoire, alors même qu'ils étaient originaires d'une autre province (Zongo 2003 ; 2008). Ce choix permet de réinterroger les contours de l'espace migratoire ivoiro-burkinabè et d'apprécier la place dévolue à la Comoé dans le contexte actuel au Burkina Faso.

Divers facteurs ont motivé ces choix. Tout d'abord, la Comoé se trouve à mi-chemin entre les lieux de résidence en Côte d'Ivoire et leurs villages

d'origine. Ensuite, son potentiel agro-sylvo-pastoral et foncier est aussi très important. Ainsi, un migrant originaire de la province du Yatenga (centre du Burkina Faso), arrivé dans la Comoé en 2002, souligne que « étant ici [dans la ville frontalière de Niangoloko], on est plus proche de la Côte d'Ivoire. Il ne peut se passer un jour sans qu'on ait des informations de là-bas [Pelezi] ». L'accès facile à l'information en provenance ou à destination de la Côte d'Ivoire s'effectue grâce aux passages réguliers de transporteurs et voyageurs qui relient les deux pays ; des bus, en particulier, peuvent transporter autant le courrier, l'argent, les marchandises que les voyageurs, activant la circulation entre les lieux.

Les disponibilités foncières, plus importantes dans la Comoé que dans les villages d'origine, ont également déterminé le choix de la province comme résidence d'installation. En effet, la province de la Comoé avec celle de la région administrative du sud-ouest – toutes deux frontalières à la Côte d'Ivoire – représentent le front pionnier agricole le plus récent du Burkina Faso. Des migrants internes en provenance de la *vieille zone de colonisation agricole* dans l'ouest septentrional et du *pays mossi* s'y sont également implantés (Mathieu, Lavigne Delville et al. 2003 ; Yao 2004 ; Néya 2007 ; Zongo 2008). Agriculteurs pour nombre d'entre eux, les migrants de retour n'ont fait que suivre l'évolution des fronts pionniers agricoles orientés du Nord vers le Sud. Certains ont choisi de s'installer dans un premier temps dans la *vieille zone de colonisation agricole* ou le *pays mossi* au centre du pays, avant de continuer ensuite vers le Sud et notamment la Comoé, faute de terres suffisantes. D'autres, à l'inverse, se sont orientés directement vers la Comoé.

Traversée à la fois par le chemin de fer et la route bitumée, la Comoé et, plus précisément, la petite ville de Niangoloko, abrite plusieurs infrastructures liées à la frontière : des postes de police et de douane pour le contrôle du train, d'autres pour le contrôle des flux routiers. Ainsi, au-delà de l'attrait pour le foncier disponible, cette zone bénéficie d'une rente de situation. En tant que ville frontalière, Niangoloko permet l'essor d'un commerce transnational, favorisé autant par le différentiel de prix pour nombre de produits que par la rareté d'autres produits de part et d'autre de la frontière. Niangoloko s'est imposée, en particulier dans les années 2000, comme une ville de repli pour de nombreuses familles migrantes, participant largement de l'expansion urbaine. Cependant, cette position de retrait ne présente à bien des égards qu'un caractère temporaire. Depuis que la situation s'est apaisée en Côte d'Ivoire, des hommes, essentiellement, y repartent pour tenter de retrouver du travail, tout en laissant leur épouse et leurs enfants à Niangoloko. Les femmes sont nombreuses à faire du commerce dans l'espace communément appelé *zone douane* à Niangoloko, un espace marchand dynamique jour et nuit.

Tout comme à Ouagadougou, la province de la Comoé et la ville de Niangoloko sont autant de lieux que les migrants se sont réappropriés, soit en fonction des opportunités qu'ils pouvaient offrir, soit en raison de liens particuliers qu'ils y avaient tissés. Cependant, ces lieux n'occupent pas les mêmes fonctions dans l'espace migratoire ivoiro-burkinabè en cours de reconfiguration. Alors que la capitale s'est imposée comme un espace de retour, la province de la Comoé apparaît comme un lieu où émergent de nouvelles circulations ; plus spécifiquement, la ville de Niangoloko, après avoir constitué un espace de repli, choisi aussi en fonction de sa proximité avec la Côte d'Ivoire, semble s'instituer comme espace pivot entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

L'espace migratoire comme ressource : trajectoires individuelles et négociations familiales

L'espace migratoire ivoiro-burkinabè se reconfigure ainsi depuis une vingtaine d'années en fonction des événements qui ont bouleversé la Côte d'Ivoire, mais aussi en fonction des opportunités offertes sur le territoire burkinabè. De nouveaux lieux sont investis par les migrants, d'autres changent de fonction ou de rôle ; mais, quels qu'ils soient, ces lieux traduisent autant des logiques d'installation que des pratiques de mobilités hétérogènes (activation des circulations, essor des migrations temporaires, combinaison de migrations internes et internationales...). De quelle manière les trajectoires individuelles et familiales participent-elles aussi de la fabrique de cet espace migratoire ? Plus que des catégories de mobilité, nous proposons d'observer des moments de la trajectoire individuelle ; en effet, il s'agit de considérer une pratique migratoire ou un mode de résidence comme partie prenante d'une expérience individuelle originale. Plus que des profils ou des figures de migrants, nous avons distingué des pratiques qui se redéfinissent en fonction du contexte dans lequel elles s'insèrent, faisant l'hypothèse qu'un même individu peut articuler plusieurs types de déplacement et de fonctionnement tout au long de sa trajectoire.

Parmi ceux qui se placent dans une logique de retour impliquant un changement de résidence (de la Côte d'Ivoire vers le Burkina Faso), plusieurs comportements résidentiels et de mobilité peuvent être identifiés. Les uns projettent une réinstallation au Burkina Faso en faisant en quelque sorte table rase de leur passé ivoirien. D'autres, en dépit de ce « ré-ancrage » dans le pays d'origine de leurs parents, conservent néanmoins des liens forts avec l'espace ivoirien, ce qui les conduit à y opérer des visites régulières. Pour d'autres encore, l'arrivée au Burkina Faso participe de circulations alternées entre les deux pays, souvent en association avec une activité commerciale. D'autres enfin,

en situation d'échec ou ayant laissé derrière eux une activité ou un segment de leur famille, font le choix de repartir vers la Côte d'Ivoire. Si ces choix sont souvent contraints par le contexte politique et économique ivoirien, ils sont aussi à réinscrire dans l'espace familial, envisagé autant comme un espace d'expression de formes d'autorité et de hiérarchie que comme un espace de négociation n'excluant pas la manifestation de l'autonomie.

« Retour-installation » et « retour-visite » : sortir de l'espace migratoire ou y rester ?

Le retour, qu'il ait lieu à Ouagadougou ou dans la province de la Comoé, ne signifie pas automatiquement la fin des mobilités, bien que certains semblent avoir fait le choix d'une installation durable au Burkina Faso. Le contexte familial, mais aussi les circonstances et le moment de l'arrivée sont autant d'éléments pouvant influencer les décisions ultérieures :

J'aime bien le pays [Côte d'Ivoire], mais je me sens bien ici dans mon pays. C'est quand je suis venu ici que je me suis rendu compte de la pression, du stress que je subissais là-bas, pression sociale et tout. C'est quand je suis arrivé ici que je me suis libéré de la tête. Le pays [Côte d'Ivoire] me plaît bien, mais ce n'est pas dans mes projets, peut-être pour une mission (JD, 33 ans, arrivé à Ouagadougou en 1993, Entretien en juillet 2010).

Arrivé à Ouagadougou à l'âge de 16 ans, JD a créé sa propre entreprise d'informatique, ainsi qu'un restaurant. Bien que son retour ait été décidé par son père, ce dernier préférant rester à Abidjan jusqu'à sa retraite en 2007, pour JD, l'installation à Ouagadougou fut l'occasion de reconsidérer son expérience ivoirienne ; progressivement, selon ses propos, il a commencé à « préférer » la capitale burkinabè. Cette nouvelle perspective s'est trouvée confortée par le retour de ses parents, frères et sœurs, retour qui s'est étalé entre 1993 et 2001. JD n'a actuellement plus de famille à Abidjan. Cette situation contribue à son positionnement fort à Ouagadougou ; ses parents proches, à qui il apporte une aide, résident exclusivement à Ouagadougou ou à Kaya. Cependant, avant d'affirmer son ancrage ouagalais, JD a effectué des allers-retours avec la Côte d'Ivoire. À la fin des années 1990, il a dû quitter Ouagadougou en raison de ses activités politiques et militantes, et est parti « se faire oublier » en Côte d'Ivoire pendant deux ans. L'absence de liens familiaux en Côte d'Ivoire et l'affaiblissement progressif des liens amicaux semblent jouer en faveur d'une installation durable à Ouagadougou, voire d'une « sortie » de la logique migratoire. Le parcours de JD illustre l'organisation du retour par le chef de famille (son père), qui, progressivement, « rapatrie » sa famille au Burkina Faso, autant en fonction de sa propre situation et de celle de ses enfants que du contexte politique et économique ivoirien.

Inversement, des formes de mobilité peuvent persister au sein de l'espace migratoire ivoiro-burkinabè, lorsque des liens forts perdurent entre les deux espaces de vie.

J'ai de la famille qui reste là-bas. Je repars ; tout dernièrement j'étais là-bas. Je ne peux pas faire une année sans aller là-bas. J'ai des frères, des sœurs. Comme mon père a travaillé dans une société immobilière, on a un logement qui nous appartient. Et ma plus belle partie de ma vie, c'est là-bas, mes meilleurs amis (RL, 46 ans, venue à Ouagadougou en 1986, juillet 2010).

Né en Côte d'Ivoire de parents burkinabè, RL est arrivé à Ouagadougou pour la première fois à l'âge de 22 ans, pour y effectuer ses études supérieures. Ayant débuté sa carrière de journaliste en 1990 à la Radio Nationale du Burkina Faso, il a fait le choix de parfaire sa formation à Abidjan ; ainsi, en 1995, il est reparti en Côte d'Ivoire pour préparer une licence et une maîtrise en communication. Cependant, l'ensemble de sa carrière professionnelle ainsi que la fondation de sa famille ont eu lieu à Ouagadougou. Orphelin avant son arrivée au Burkina Faso, il est le seul de sa fratrie à avoir fait le choix de s'y installer. La persistance de liens familiaux étroits à Abidjan, ainsi que l'entretien des relations amicales à l'occasion des congés annuels contribuent à placer RL dans une logique porteuse de circulations, malgré son installation de longue durée à Ouagadougou.

Outre le maintien de liens étroits en Côte d'Ivoire, des intérêts économiques peuvent aussi participer de la poursuite de mobilité. Ainsi, ceux qui conservent des ressources en Côte d'Ivoire – pensions de retraite non versées au pays d'origine, plantations, rentes immobilières, commerce, etc. - s'y rendent régulièrement : « *Moi je suis deux pieds* », note KS. L'instabilité dans le sud forestier de la Côte d'Ivoire - notamment à Tabou – a conduit KS à regagner le Burkina Faso en 1999, choisissant de s'installer à Niangoloko plutôt que dans son village d'origine en *pays mossi*. Ses enfants, en revanche, sont restés en Côte d'Ivoire : « *on ne peut pas envoyer tous les enfants ici parce qu'ici [au Burkina Faso] il n'y a pas de travail* ». Mais KS continue deux à trois fois par an à rendre des visites en Côte d'Ivoire, en plus de ses plantations et habitations, se trouve un segment de sa famille. L'organisation familiale du retour et des circulations vient à l'appui de la gestion d'intérêts économiques, également pensés à l'échelle de la famille. En effet, un segment familial resté en Côte d'Ivoire gère la plantation et un autre l'exploitation agricole ou le commerce entrepris au Burkina Faso, les deux segments restant en contact dans une logique d'entraide, de complémentarité ou d'interdépendance.

Originaire de la province de la Comoé, OA inscrit son parcours dans la même logique que KS. Rentré dans son village d'origine en 2009, avec ses épouses et ses enfants les plus jeunes, pour s'occuper de la gestion de la cour

familiale en remplacement de son aîné décédé, OA a délégué à San Pedro la gestion de sa plantation à ses enfants mariés. Ces derniers, après chaque récolte et vente de cacao et de café, lui envoient de l'argent par le biais des transporteurs et cet argent est réinvesti au Burkina Faso dans l'entretien de la famille. Si l'intention d'OA est d'évoluer dans l'entre-deux, en réalité il n'est reparti en Côte d'Ivoire qu'une seule fois, en 2009, pour rendre visite à ses enfants et contrôler l'état de la plantation. Ces « retours-visites » n'ont pas uniquement des objectifs sociaux, mais ils peuvent aussi avoir pour vocation d'entretenir des intérêts économiques. Par exemple, des parents, aujourd'hui réinstallés au Burkina Faso, qui avaient contracté des accords fonciers avec les autochtones, lorsqu'ils résidaient en Côte d'Ivoire, sont conduits à opérer des visites régulières dans leurs plantations pour éviter que ces accords soient remis en cause sous prétexte que ce sont dorénavant leurs enfants qui les gèrent (Chauveau 2005).

Ces retours que nous requalifions de « retour-installation » et de « retour-visite » sont aussi le reflet de changements en cours dans la répartition des ressources migratoires. Alors que dans le premier cas, les individus semblent déménager leurs biens en même temps qu'ils se réinstallent physiquement au Burkina Faso, dans la seconde situation, le retour et la réinstallation sont gérés au sein même de l'espace migratoire, l'expression « Moi, je suis deux pieds » employée par KS pour se qualifier étant très révélatrice sur ce plan. Les uns se situent dans une logique de « sortie » de l'espace migratoire alors que les autres utilisent pleinement les ressources de cet espace pour investir des deux côtés de la frontière, au gré des opportunités. Dans les deux cas, les choix apparaissent guidés par des logiques familiales, qui s'appuient ou non sur des intérêts économiques.

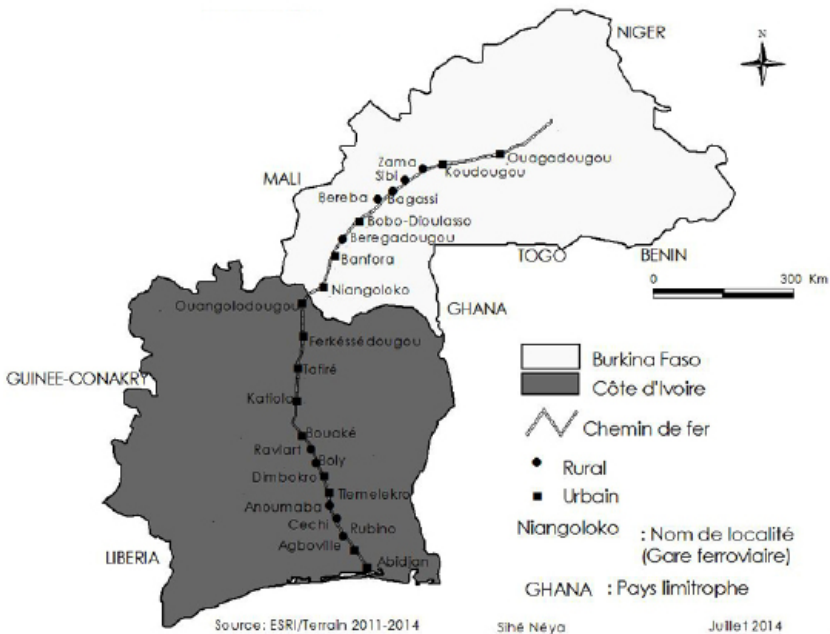
Quand les compétences migratoires se recyclent en circulation marchande : l'axe ferroviaire Ouagadougou – Abidjan

Les circulations commerciales entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire se sont mises en place à partir des années 1960-1970, en même temps que s'est construit un espace migratoire ivoiro-burkinabè. Elles ont été favorisées par le développement des moyens de transport, que ce soit la voie ferrée reliant Ouagadougou à Abidjan ou les lignes régulières de bus. Ce commerce transnational est actuellement exercé essentiellement par des femmes burkinabè résidant à Ouagadougou.

Des commerçantes ont été observées à plusieurs reprises dans le train express Abidjan-Ouagadougou et rencontrées dans les gares⁷. Elles utilisent le terme de navette pour désigner leur commerce transfrontalier. Au cours du voyage, elles négocient des marchandises dans les différentes gares ferroviaires,

sans pour autant que ces étapes jouent le même rôle dans leur dispositif marchand. Sur le trajet Ouagadougou-Abidjan, toutes les gares, surtout à partir de celle de Koudougou, sont des lieux d'achat alors qu'Abidjan reste le principal lieu d'écoulement des marchandises achetées en chemin. Les produits achetés sont essentiellement des denrées alimentaires (beurre de karité, oignon, fruits et légumes, pintades congelées) ainsi que des pagnes, tissus traditionnels burkinabè. Dans l'autre sens, Abidjan-Ouagadougou, elles adoptent le même scénario, avec une intensité supérieure. Les produits ivoiriens (avocat, attiéké, banane plantain) sont achetés dans les différentes gares pour être revendus une fois la frontière ivoiro-burkinabè franchie. L'achat et la vente s'opèrent au cours du voyage, les commerçantes écoulant la marchandise restant à la gare de destination, notamment à Ouagadougou où elles tiennent un étal.

Carte 1 : Localités desservies par le train Express Abidjan-Ouagadougou



Si toutes exercent, parfois depuis de nombreuses années, ce type d'activité itinérante, elles ne partagent pas pour autant une expérience migratoire en Côte d'Ivoire. En effet, le dénombrement effectué à Ouagadougou (octobre 2013) nous a permis d'identifier 106 vendeuses, parmi lesquelles 40,5 pour cent avaient résidé en Côte d'Ivoire. Nombre d'entre elles pratiquent la navette à des fréquences variées.

Les observations ainsi que les entretiens réalisés dans les gares ferroviaires, à bord du train et à l'occasion des escales, révèlent que les *navettes* sont exercées par des femmes veuves, célibataires, divorcées ou mariées à des époux en situation de précarité professionnelle. Elles semblent plus libres de circuler dans un cadre commercial quand l'époux est absent ou ne parvient plus seul à faire face aux charges familiales. Les femmes issues des foyers polygames, surtout lorsqu'elles sont les premières épouses, semblent bénéficier davantage de marge de manœuvre pour se lancer dans le commerce transnational, la navette étant davantage pratiquée par celles qui ont vécu en Côte d'Ivoire. En effet, le statut de première épouse leur confère une plus grande indépendance vis-à-vis de leur mari, alors que les compétences acquises en migration, notamment la connaissance des possibilités commerciales, la présence et le maintien d'un réseau social sont autant d'atouts pour développer les navettes.

Des hommes, transporteurs et commerçants, s'investissent également dans ce commerce, à l'exemple de SA, après que son épouse a préféré rester à Ouagadougou plutôt que de repartir en Côte d'Ivoire au lendemain de la crise post-électorale de 2010. Grâce à la navette, SA valorise des compétences acquises lors de son séjour en Côte d'Ivoire, et notamment sa connaissance de l'espace ivoirien, pour consolider sa position socioéconomique à Ouagadougou. Ainsi, il met à profit son double ancrage. L'activité de navette peut également relever de stratégies familiales. C'est ainsi que DD, installé avec sa famille dans la Comoé après le déclenchement du conflit en septembre 2002, a commencé à pratiquer le commerce transnational à la demande de ses frères qui gèrent les plantations familiales en Côte d'Ivoire. Les marchandises acquises dans la Comoé sont revendues auprès de la communauté burkinabè installée dans le village de ses frères. Et DD profite des connaissances de ces derniers pour acheter des denrées qu'il revend en chemin. Dans un contexte particulier de vieillissement des plantations (donc de baisse de la productivité), de raréfaction de forêt pour l'aménagement de nouvelles plantations et d'élargissement de la famille, la stratégie familiale consiste à développer une activité alternative, permettant de faire le lien entre les différents lieux de l'espace migratoire.

Ainsi, ce savoir-faire acquis en migration a favorisé cette réorientation vers des pratiques transnationales gérées à l'échelle familiale.

Repartir aujourd'hui en Côte d'Ivoire : ré-émigration ou migration circulaire ?

Certains migrants qui ont expérimenté un premier retour au pays ne parviennent pas ou ne souhaitent pas s'implanter pour autant au Burkina Faso. Parmi eux, certains décident de retenter leur chance en Côte d'Ivoire, alors que d'autres

choisissent de prendre moins de risques, en circulant entre les deux pays, au fil des opportunités. La recherche d'un travail, dans un contexte où les individus disposent de liens plus solides en Côte d'Ivoire qu'au Burkina Faso, justifie en grande partie ces départs. Des femmes, interrogées dans le quartier *Hong-Kong* de Niangoloko à propos de leurs époux, soulignaient qu'ils étaient repartis en Côte d'Ivoire, cette fois-ci pour *prendre boussan*, expression ivoirienne employée par les migrants pour désigner le métayage. Les migrants repartis en Côte d'Ivoire conservent un tiers de la récolte, remettant les deux tiers restants aux propriétaires. Ces contrats, souvent pris auprès de Burkinabè, sont de plus en plus préférés aux contrats annuels qui consistent à nettoyer les plantations de café ou de cacao en contrepartie d'un salaire annuel variant entre 100 000 et 200 000 francs CFA, sans prendre en compte la nourriture. Quel que soit le type de contrat adopté, ces migrants s'inscrivent dans une logique circulaire, au sens où ils ne séjournent que temporairement en Côte d'Ivoire, juste le temps de se constituer une petite épargne avant de retourner au Burkina Faso et de repartir. Ils retrouvent en quelque sorte les pratiques de leurs pairs qui ont souvent débuté leur expérience ivoirienne par une période de migrations saisonnières.

Si la ré-émigration est davantage pratiquée par les migrants peu qualifiés, elle concerne également les migrants qualifiés, nés en Côte d'Ivoire de parents immigrés burkinabè n'ayant pas trouvé de travail dans le pays de leurs aînés après y avoir achevé leurs études supérieures.

Conclusion

Réinterroger les notions de retour et de circulation dans un contexte particulier de reconfiguration de l'espace migratoire ivoiro-burkinabè nous a conduit à reconsidérer les lieux investis par les migrants ainsi que les nouvelles fonctionnalités qu'ils leur attribuent. Dans ce nouveau scénario, Ouagadougou ainsi que les villages de la province de la Comoé deviennent des espaces intermédiaires ou relais entre les villages d'origine et les lieux de résidence en Côte d'Ivoire. A la fois espace de retour et points de départs à de possibles redéploiements des circulations, ils se transforment également en nouveaux lieux de ressource pour la migration. En effet, les compétences acquises en migration sont mobilisées pour renouveler les liens entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso et leur impulser une nouvelle vigueur.

Ces retours, de même que le redéploiement des circulations, sont négociés le plus souvent au niveau familial, et leur caractère définitif reste en suspension. Il est apparu notamment que les temps d'installation en Côte d'Ivoire, comme au Burkina Faso, ne préjugeaient en rien de la capacité des migrants à mobiliser des liens et à repartir sur les routes. Ainsi, l'organisation de systèmes familiaux dispersés repose avant tout sur des savoir-faire et une

connaissance à la fois de personnes et de lieux, quels que soit les temps d'absence. Si l'accent a été mis sur les trajectoires individuelles, il apparaît que les choix résidentiels et migratoires des personnes s'inscrivent dans le cadre de négociations au sein des familles, l'autonomie étant variable en fonction des situations. Ainsi, la logique familiale est d'autant plus prégnante lorsqu'elle se double d'intérêts économiques dont la gestion implique la participation de tous les membres.

Le contexte de crise en Côte d'Ivoire, qui a conduit à la mutation de ce système migratoire, ne l'a pas pour autant mis en péril. Au contraire, il a été l'occasion de réactualiser un savoir-faire de la circulation, les retours ne renvoyant pas à la fin d'une histoire migratoire, mais plutôt à un réajustement des lieux, des individus et des liens au cours des séquences migratoires.

Cependant, au regard des difficultés, notamment économiques, qui perdurent en Côte d'Ivoire, et d'une amélioration des conditions de vie au Burkina Faso, il se pourrait que d'autres changements se profilent au sein de l'espace migratoire. Le Burkina Faso, par le biais des retours croissants, est (re)devenu un lieu de référence et fait centralité au sein de cet espace migratoire. Si, dans l'imaginaire migratoire, la Côte d'Ivoire a longtemps constitué un eldorado, le Burkina Faso tendrait à redorer son image dans les représentations des migrants, participant d'un nouvel équilibre à venir entre les lieux.

Notes

1. Les enquêtes ont été menées en 2009 et 2010 à Ouagadougou auprès de personnes nées en Côte d'Ivoire qui résident dans la capitale burkinabè, quelle que soit leur durée de présence.
2. Les enquêtes ont été menées entre 2011 et 2014 auprès de migrants de retour de la Côte d'Ivoire, installés soit en zone rurale, soit dans les villes de Niangoloko, Banfora ou Sidéradougou.
3. L'université de Ouagadougou a été créée en 1974 ; en 1995, un établissement d'enseignement supérieur réservé à l'enseignement professionnel a été créé à Bobo-Dioulasso et les bases de la future université de Koudougou ont été mises en place en 1996.
4. En Côte d'Ivoire, à partir de 1972 surtout, prévaut le droit du sang ; les enfants nés en Côte d'Ivoire de parents étrangers conservent la nationalité desdits parents.
5. Le trajet Burkina Faso-Côte d'Ivoire a été effectué successivement en juillet 2010, novembre 2011, juillet 2012 et novembre 2012. Le trajet Côte d'Ivoire-Burkina Faso a été effectué, quant à lui, en novembre 2011, août 2012, décembre 2012 et janvier 2014.

Références

- Balac, R., 2002, « Dynamiques migratoires et économie de plantation », in G. P. Tapinos, P. Hugon, P. Vimard, édés., *La Côte d'Ivoire à l'aube du XXI^e siècle. Défis démographiques et développement durable*, Paris, Karthala, pp. 195-231.
- Batenga, M.W., 2003, « Le milieu universitaire de Ouagadougou : l'insertion des étudiants burkinabè venant de Côte d'Ivoire », in C. Coquery-Vidrovitch et al., édés., *Être étranger et migrant en Afrique au XXI^e siècle, enjeux identitaires et modes d'insertion. Politiques migratoires et construction des identités*, Paris, L'Harmattan, Vol. 1, pp. 325-338.
- Blion, R., 1996, « Migrants internationaux et de retour au Burkina Faso, acteurs et témoins d'une circulation migratoire multiforme », in R. Otayek, F.M. Sawadogo, J.P. Guingane, édés., *Le Burkina Faso entre révolution et démocratie (1983-1993)*, Paris, Karthala, pp. 133-155.
- Bredeloup, S., 2003, « La Côte d'Ivoire ou l'étranger destin de l'étranger », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19, n° 3, pp. 85-113.
- Bredeloup, S., 2006, « Réinstallation à Ouagadougou des « rapatriés » burkinabè de Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, vol. 217, n° 3, pp. 185-201.
- Bruneau, M., 2010, « Diasporas, transnational spaces and communities », in R. Bauböck, T. Faist, édés., *Diaspora and transnationalism. Concepts, Theories and Methods*, Amsterdam, Amsterdam University Press, pp. 35-50.
- CEPED 2003, Migrations internationales de retour dans la perspective du Sud. (http://www.ceped.org/cdrom/migrations_5-6_avril_2004/). 18 juin 2014.
- Chauveau, J.-P., Bobo, S. K., 2005, « Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière », *Outre Terre. Revue française de géopolitique*, vol 2, n° 11, pp. 247-264.
- Cordell, D. D., Gregory, J. W., Piché, V., 1996, *Hoe and Wage. A social History of a circular migration system in West Africa*, Oxford, Westview Press, 384 p.
- Cortes, G., 2011, « La fabrique de la famille transnationale. Approche diachronique des espaces migratoires et de la dispersion des familles rurales boliviennes », *Autrepart*, vol. 1, n°s 57 & 58, pp. 95-110.
- Faist, T., 2000, *The volume and dynamics of international migration and transnational social spaces*, Oxford, Clarendon Press Oxford, 396 p.
- Gregory, J., Cordell, D., Piché, V., 1989, « La mobilisation de la main-d'œuvre burkinabè, 1900-1974 : une vision rétrospective », *Revue Canadienne des Études Africaines*, vol. 23, n° 1, pp. 73-105.
- King, R., Christou, A., 2010, « Diaspora, migration and transnationalism: Insights from the study of second-generation 'returnees' », in R. Bauböck, T. Faist, édés., *Diaspora and transnationalism. Concepts, Theories and Methods*, Amsterdam, Amsterdam University Press, pp. 167-184.
- Marchal, J.Y., Quesnel, A., 1997, « Dans les vallées du Burkina-Faso, l'installation de la mobilité », in J.-M. Gastellu, éd., *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XXI^e siècle*, Paris, ORSTOM, pp. 595-614.
- Mathieu, P., Lavigne-Delville, P. et al., 2003, *Sécuriser les transactions foncières dans l'ouest du Burkina Faso*, Iied, dossier n°117, GRET/GIDISCI/IRD REFO, 36 p.

- Néya S., 2007, *Les problèmes fonciers en zones de front pionnier agricole: cas de Dèrègouè dans la province de la Comoé*, Mémoire de maîtrise, Département de géographie, Université de Ouagadougou.
- Quesnel, A., 2009, « De la communauté territoriale à l'organisation familiale en archipel : la mobilité spatiale en Afrique de l'Ouest et au » , in F. Dureau, M.A. Hily, éd.s., *Les mondes de la mobilité*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, pp. 67-103.
- Retailé, D., Walther, O., 2014, « Space and mobility: Lessons from the Sahel to the globalized world », in E. Boesen, L. Marfaing, éd.s, *Mobilités dans l'espace ouest-africain : ressources, développement local et intégration régionale*, Paris, Karthala, pp. 179-206.
- Tapinos, G. P., 2002, « La population étrangère », in G. P. Tapinos, P. Hugon, P. Vimard, (coord.), *La Côte d'Ivoire à l'aube du XXIe siècle. Défis démographiques et développement durable*, Paris, Karthala, pp. 387-408.
- Yao, I., 2004, *La dynamique des transactions foncières en zone de front pionnier dans la Comoé (le Komonola)*, Mémoire de maîtrise, Département de sociologie, Université de Ouagadougou.
- Zongo, M., 2008, « Accueil et insertion des « rapatriés » en zone rurale au Burkina Faso : l'exemple de la province de la Comoé », in L. Cambrézy, S. Laacher, V. Lassailly Jacob, L. Legoux *et al.*, *L'asile au Sud*, Paris, La Dispute, pp. 139-161.
- Zongo, M., 2003, « La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire : trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapports au pays d'origine », *Politique africaine*, n° 90, pp. 113-126.